

ARMES À LÉTALITÉ RÉDUITE

Le gaz lacrymogène

(substances chimiques irritantes à large rayon d'action)

De quoi s'agit-il et dans quelles conditions peuvent-ils être utilisés légalement ?

Les substances chimiques irritantes à large rayon d'action, couramment appelées « gaz lacrymogène », sont fréquemment utilisées par les forces de police du monde entier dans le contexte de rassemblements publics. Elles peuvent être utilisées pour disperser une foule en cas de violence généralisée contre des personnes, lorsque la violence ne peut être contenue d'une autre manière.

FONCTIONNEMENT DU GAZ LACRYMOGÈNE

Il existe divers types de substances irritantes, la plus courante étant le gaz CS. Dispersées au moyen de grenades à main ou de projectiles tirés par des lanceurs, ces substances peuvent provoquer une irritation temporaire au niveau des yeux, des voies respiratoires supérieures et de la peau. Les lanceurs peuvent être indépendants ou montés sur véhicule ou sur bâtiment.

EFFETS ET RISQUES

Effets légitimes

- ✓ Écoulement lacrymal temporaire.
- ✓ Difficultés respiratoires.
- ✓ Toux.

Tous ces effets sont censés prendre fin rapidement.

Effets injustifiés et risques

- ✗ Sensation de suffocation, brûlures chimiques, vomissements, réaction allergique grave de la peau/cloques.
- ✗ Effets à long terme sur la santé, par exemple des difficultés respiratoires persistantes ou des éruptions cutanées.
- ✗ Graves conséquences sur la santé, pouvant même entraîner la mort, pour les personnes exposées à des concentrations élevées dans des espaces clos ou pendant une durée prolongée.
- ✗ Possibilité d'effets plus graves pour les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes et les personnes présentant certaines pathologies.
- ✗ Blessures, voire décès, en cas de bousculade ou lorsqu'il est impossible de fuir.
- ✗ Si une personne est directement touchée par une grenade : blessures par pénétration, commotions cérébrales, autres blessures à la tête et, dans les cas les plus graves, mort due à l'impact.

QUAND LE GAZ LACRYMOGÈNE PEUT-IL ÊTRE UTILISÉ DE MANIÈRE LÉGALE ?

SEUIL ET OBJECTIFS

- ✓ **Seulement en cas de violence généralisée contre des personnes et lorsqu'il est impossible de mettre fin à cette situation en ciblant uniquement les personnes violentes.**
- ✓ L'objectif étant de disperser une foule, le gaz lacrymogène ne peut être utilisé que lorsque les personnes peuvent se disperser facilement.

UTILISATIONS INTERDITES

- ✗ En l'absence de violence ou en cas d'actes de violence isolés, étant donné que le gaz lacrymogène touchera inévitablement les passants et les manifestants pacifiques et que son utilisation ne peut se justifier que dans les circonstances les plus graves.
- ✗ Lorsque les personnes n'ont pas suffisamment d'espace pour fuir.
- ✗ À titre de punition.

QUAND LE GAZ LACRYMOGÈNE PEUT-IL ÊTRE UTILISÉ DE MANIÈRE LÉGALE ?

À faire

- ✓ Après un avertissement, en laissant suffisamment de temps aux personnes pour obtempérer.
- ✓ Tir depuis un lanceur : le gaz doit être tiré à un certain angle, largement au-dessus de la tête des personnes pour éviter tout risque de percuter directement des personnes.
- ✓ Tir à la main : en le faisant rouler par terre en direction des personnes.
- ✓ Dès que les personnes obtempèrent à l'ordre de dispersion, l'utilisation de l'arme doit cesser.

À ne pas faire

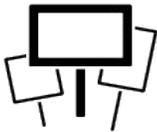
- ✗ Pas de tir direct en direction des personnes ni de tir vertical vers le ciel (grave risque de blessure possiblement mortelle due à l'impact).
- ✗ Pas de grenade lancée directement sur les personnes (risque de blessure due à l'impact).
- ✗ Pas de déploiement aérien, par exemple depuis un drone, car les personnes ne sauront pas vers où se disperser.

ARMES À INTERDIRE

- ✗ Dispositifs excessivement toxiques.
- ✗ Systèmes à lanceurs multiples (parfois montés sur véhicule) : un tel agencement risque d'être excessif et incontrôlable.
- ✗ Associé à d'autres dispositifs, le gaz lacrymogène est susceptible de causer des blessures plus graves ou d'avoir des effets opposés et contradictoires, notamment dans les cas suivants :
 - lorsqu'il est utilisé avec des explosifs ou des détonations ou effets incapacitants ;
 - ou lorsque le gaz est utilisé comme additif dans des canons à eau.

GAZ LACRYMOGÈNE ET MANIFESTATIONS

Les rassemblements pacifiques doivent être facilités.



- ✓ Le déploiement et l'utilisation de gaz lacrymogène doivent se dérouler sous la direction et le commandement d'un responsable haut gradé supervisant l'ensemble de la situation de manière à garantir une utilisation sûre et appropriée.
- ✓ La police ne peut faire usage de gaz lacrymogène qu'en cas de violence généralisée. Il ne doit jamais être utilisé pour disperser une manifestation pacifique ou lorsque la violence se limite à des actes isolés.
- ✓ La quantité de gaz lacrymogène utilisée doit être soigneusement surveillée et contrôlée. Toute quantité excessive doit être évitée pour empêcher les dommages excessifs et limiter les conséquences sur les personnes vivant dans le secteur ou les passant-e-s.

GAZ LACRYMOGÈNE ET ENFANTS



Le recours à toute arme contre des enfants doit être évité !

- ✗ Le gaz lacrymogène est susceptible d'avoir un effet aggravé sur les enfants, avec un risque de conséquences plus graves pour leur santé.
- ✗ L'utilisation de gaz lacrymogène doit être évitée en présence d'enfants. Si ce n'est pas possible, la quantité de gaz lacrymogène et la direction dans laquelle il est tiré doivent faire l'objet d'une surveillance particulièrement étroite.
- ✗ Les enfants ayant reçu du gaz lacrymogène doivent immédiatement être pris en charge médicalement.

INSTRUCTIONS ET FORMATION



Les autorités doivent fournir des règles, instructions et formations claires indiquant comment utiliser correctement le gaz lacrymogène. Le gaz lacrymogène doit toujours être utilisé de manière étroitement coordonnée, selon des instructions précisant bien le nombre de grenades/la quantité de gaz à utiliser dans une zone ou un espace donné, et uniquement en cas de violence généralisée.

- ✓ Le gaz lacrymogène ne doit être choisi qu'après une évaluation approfondie visant à déterminer le besoin opérationnel légitime de déploiement, qui doit être conforme au droit international relatif aux droits humains et aux normes connexes en matière d'usage de la force.

- ✓ L'utilisation du gaz lacrymogène ne doit jamais être associée à des pistolets à impulsion électrique tels que des « Tasers », car les gaz peuvent s'enflammer au moment du déclenchement de l'arme et causer des brûlures graves.
- ✓ En règle générale, le gaz lacrymogène ne doit pas être utilisé dans l'environnement fermé d'un centre de détention. Il ne peut être fait exception à cette règle qu'en cas de violences graves et de grande ampleur conduisant à de graves blessures et à des décès, lorsque la situation ne peut être maîtrisée d'une autre manière, que les espaces sont ouverts et bien ventilés, que des voies de secours sont rendues disponibles et accessibles et que des soins médicaux d'urgence sont assurés.
- ✓ Les installations fixes de diffusion de substances chimiques irritantes doivent être interdites dans les lieux de détention.
- ✓ Comme toute arme utilisée par la police, les grenades et lanceurs de gaz lacrymogène doivent être soumis à des tests rigoureux permettant de garantir une utilisation sûre et appropriée, dans le respect des lois et des normes relatives aux droits humains. Tout équipement comportant un risque important de provoquer des lésions ou des préjudices excessifs ou non justifiés ne doit pas être utilisé.
- ✓ Seuls des responsables de l'application des lois formés à l'usage du gaz lacrymogène et aux précautions indispensables à prendre pour limiter les préjudices et les atteintes à l'intégrité corporelle doivent utiliser ce type d'arme. La formation doit notamment porter sur les premiers secours, y compris les mesures de décontamination immédiate de tout individu exposé à une substance chimique irritante qui se trouvent aux mains des responsables de l'application des lois ou dans l'incapacité de trouver lui-même de l'aide.
- ✓ Chaque utilisation de gaz lacrymogène doit être signalée et les responsables de l'application des lois doivent être tenus de rendre compte de tout usage illégal de gaz lacrymogène.

POUR EN SAVOIR PLUS



- [Position](#) d'Amnesty International et [résumé](#) sur les substances chimiques irritantes.
- [Enquête d'Amnesty International sur l'utilisation abusive du gaz lacrymogène.](#)
- Amnesty International, [L'usage de la force. Lignes directrices pour la mise en œuvre des Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois](#) et [Version courte.](#)
- [Principes de base des Nations unies sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois.](#)
- Amnesty International, site Web de ressources [Police and Human Rights.](#)

